

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DU VAR

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre,

Centre Communal
d'Action sociale des
Adrets de l'EstérelLe Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Adrets
de l'EstérelS'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la salle du conseil municipal
Sous la présidence de Magali RICHARD-MACCHIA,

Et après convocation faite par courriel.

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 07
- votants : 07

Membres présents : Madame la Vice-Présidente RICHARD-MACCHIA Magali,
BESSOUDO Vanessa, BURON Jeannine, CLIMENT Myriam, GRAILLE Elisabeth,
KAPHAN Florence et PEDRONA Jean-Marc.Membres excusés : Monsieur le Président KLINHOLFF Jean-Pierre, CÔTE
Thomas, GALLI Maxime, HEMSEN Alain, MASBOU Bernard et RAOUST Jean-
Paul.

Date de la convocation

25/09/2025

Secrétaire de séance : GRAILLE Elisabeth.Experts : GUESDON Sandy, LUZ Sandy et MIGNONI Sophie.

Objet de la délibération

Fêtes des anciens 2025
N°9Madame Magali RICHARD-MACCHIA, Vice-Présidente, rappelle les éléments et
décisions vu précédemment en Conseil d'Administration du CCAS.Il a été décidé de prévoir un repas dans la salle des fêtes sur la base de 100 personnes
invitées le jeudi 11 décembre 2025 à midi. Pour ceci, les personnes âgées de 80 ans
et plus seraient sélectionnées dans un premier temps pour les invitations. Puis un
bilan sera ensuite effectué lors d'un prochain Conseil d'Administration et les 75 – 79
ans seront également conviés si le quota n'est pas atteint.Afin de mener au mieux ce projet, Sandy LUZ (responsable du CCAS), s'est chargée
de demander des devis pour ce repas festif avec animation. Madame la Vice-
Présidente invite les membres du Conseil d'Administration à procéder aux votes
après étude des propositions faites :Repas :Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le
Publié ou Notifié
Le

Commerce	Entrée	Plat	Fromage avec salade	Dessert	Tarif (TTC)
L'Adréchoise + Les délices de Manon et Thomas	Petits canapés surprises d'accueil (3 pièces par	Émietté d'agneau sauce forestière <u>OU</u>			

<p>L'Adréchoise + Les délices de Manon et Thomas (suite)</p>	<p>personne) + Pressé de foie gras aux marr ons pané à la pistache, confit d'oignon et brioche chaude <u>OU</u> Chou surprise (tartare de saumon mangue et passion) roquette et vinaigrett e aux noix</p>	<p>Civet de chevreuil aux épices de Noël <u>OU</u> Traditionnelle daube de Noël <u>OU</u> Dos de loup, sauce vierge <u>Avec en accompagnement</u> Purée de patate douce aux épices de Noël <u>OU</u> Écrasé de pomme de terre à l'huile truffée <u>OU</u> Gratin dauphinois <u>OU</u> Poêlée de petits légumes de saison</p>	<p>Tête de moine <u>OU</u> Brie truffé</p>	<p>Bûche de Noël (parfum à définir)</p>	<p>31,90 €</p>
<p>LEGER Pierre Alexandre</p>	<p>Blinis avec saumon à la crème et à l'aneth <u>OU</u> Foie gras avec confiture de figue et pain</p>	<p>Suprême de volaille forestier <u>OU</u> Ballotine de cabillaud sauce champagne <u>Avec en accompagnement</u> Purée de pomme de terre et poêlée de légumes</p>	<p>Moelleux au chocolat avec crème anglaise <u>OU</u> Gâteau à la poire ou à la pomme</p>	<p>35,00 €</p>	

AUSSI :

- VU les propositions faites par les commerces de proximité pour le repas de Noël 2025,

Le Conseil d'Administration :

- OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

- **APRES** avoir procédé au vote,
- **CONSTATE** les résultats suivants :
 - L'Adrèchoise et Les délices de Manon et Thomas : à la majorité des membres présents,
- **DESIGNE** pour le repas de Noël 2025 :

Nom et adresse du prestataire	Montants (TTC) et menu	Décision
L'Adrèchoise et Les délices de Manon et Thomas	31,90€ TTC par personne invitée pour : <i>Petits canapés surprises d'accueil (3 pièces par personne) et pressé de foie gras aux marrons pané à la pistache, confit d'oignon et brioche chaude</i> <i>Civet de chevreuil aux épices de Noël et écrasé de pomme de terre à l'huile truffée</i> <i>Brie truffé</i> <i>Bûche de Noël aux fruits</i>	Avis favorable

Animation :

Nom du prestataire	Proposition	Tarif TTC
CARLI Gérard	DJ	350,00€
MORI Eric (contact comité des fêtes)	Chant et DJ	400,00€
VAHE José (contact comité des fêtes)	Chant et DJ	300,00€

AUSSI :

- **VU** les propositions faites pour animer le repas de Noël 2025,

Le Conseil d'Administration :

- **OUI** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
- **APRES** avoir procédé au vote,
- **CONSTATE** les résultats suivants :
 - CARLI Gérard : à la majorité des membres présents,

➤ **DESIGNE** pour le repas de Noël 2025 :

Nom et prénom du prestataire	Montants (TTC)	Décision
CARLI Gérard	350,00€ TTC	Avis favorable

- **SOMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Elisabeth GRAILLE

La Vice-Présidente,
Magali RICHARD-MACCHIA



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine 83000 TOULON, pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception à la préfecture du Var*
- *Date de sa publication*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai*